Image not found or type unknown

Mon chef souhaite que je démissionne

Par **lila2012**, le **04/11/2012** à **20:51**

Bonjour,
Je travaille depuis 4 ans pour une grande boite française du CAC (statut cadre moyen).
La société va mal, une réorganisation est en cours, on entend des bruits comme quoi il y aurait un plan social prévu, et cela met tout le monde mal à l'aise.
Mon chef est une personne difficile à gérer. Très ambitieux, obsédé par son image et par ses résultats, il stresse et harcèle son équipe.
Je travaille dans son équipe depuis 2 ans, en raison d'une réorganisation précédente. Deux ans difficiles, mais gerables.
Depuis 3 mois, rien ne va plus. Deux personnes dans l'équipe ont donné leur démission. Son niveau d'exigence est quasi-inatteignable, et il se plain de plus en plus de mon travail.
Récemment, il m'a appelé dans son bureau pour me dire que mon travail n'est pas au niveau souhaité, qu'il a de moins en moins de ressources, et qu'il ne sais plus quoi faire avec moi.
Le jours qui ont suivi, il s'est pris régulièrement à moi: je ne travaille pas assez bien ou assez vite.
Quelques jours après j'ai complètement craqué: je ne pouvais plus subir autant de pression.
Il m'a dit calmement: "ce n'est pas grave, si ça marche pas, ça marche pas, ça arrive... je ne veux plus de toi dans mon équipe, car tu n'est pas au niveau, je suis exigeant et je ne vais pas changer... mais tu trouveras certainement quelque chose ailleurs... "
Je lui ai dit que je ne souhaitais pas quitter la société que j'ai une famille à nourrir. Il m'a dit "je ne te mets pas à la porte tout de suite, mais il y a des offres sur le marché et tu seras certainement plus heureuse ailleurs...".
A la fin de journée mon médecin a diagnostiqué une dépression nerveuse et a décidé de m'arrêter.
Je dois reprendre le travail bientôt et je me demande sur la démarche à suivre. Je sais que l'intention de mon chef est de me mettre à la porte. La société est très politique et je ne peux pas compter sur l'appui de mon n+2 ou n+3.
J'ai un rdv prévu chez le médecin du travail, et je dois voir aussi le directeur de la DRH.
Si vous avez de l'expérience avec ce type de situation, je compte sur vos bons conseils. Je n'ai jamais vécu cela en 10 ans de carrière et je suis complètement perdue.
Merci beaucoup.

Par **P.M.**, le **04/11/2012** à **20:58**

Bonjour,
Je vous conseillerais de ne pas rester isolée et déjà de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale...

Il faudrait pouvoir rester ferme dans votre position et faire comprendre clairement que de toute façon vous ne démissionnerez pas...

Par **moe75**, le **05/11/2012** à **13:03**

bonjour,

tout d'abord, une chose, il ne faut surtout pas démissionner, sous aucun pretexte.. vous enlevez cette idée de votre tete.. ok?

après, s'ils veulent vous voir partir, ils n'ont qu'a mettre la main a la poche, un bon cheque et une rupture conventionnelle vous permettra de toucher les asseidcs en attendant de trouver mieux, si vous démissinnez, vous n'aurez rien!! ne faites pas cette grosse erreur.

il faut savoir prendre du recul et déconnecter votre cerveau une fois sortie du bureau!! ils peuvent pas vous pourrir la vie.. et puis si votre supérieur vous a dit ça, soyez la premiere à faire un courrier recommandé avec accusé de réception pour lui demander de cesser son harcellement.. ça sera toujours utile dans la suite des négociations ou aux prud'hommes pour prouver le harcellement!!

encore une fois, ne démissionnez pas!!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés